



**Septembre—Octobre 2018
Numéro 1**



La liberté guidant le peuple

Le Lien Constituant

Edito

Offensés du non-respect du choix souverain exprimé le 29 mai 2005 contre le traité constitutionnel européen, choqués du mépris manifesté par les partis politiques vis-à-vis de la volonté populaire et exaspérés par la dérive antidémocratique d'un pouvoir sans réel contrôle, des citoyens se sont regroupés, fin 2007, pour créer un espace public national de reconquête par le peuple de sa pleine et entière souveraineté : l'association **Pour une Constituante**.

Depuis plus de 10 ans, le nombre de ses adhérents ne cesse de croître. Son site internet— <https://www.pouruneconstituante.fr>—, régulièrement consulté, diffuse des articles émanant de citoyens de sensibilités diverses mais tous préoccupés par ce jeu politique illisible, de moins en moins légitime et porteur de dangers.

Pour autant, il manquait, au développement de l'association, un bulletin de liaison entre tous ses adhérents et sympathisants.

Voilà qui est fait.

Le Lien Constituant, sauf événement particulier, sera bimestriel.

Il se propose d'identifier des articles, rapports et/ou manifestations couvrant des sujets susceptibles d'alimenter un débat constructif autour d'une préoccupation commune: la reconquête par le peuple de sa souveraineté.

L'importance de l'échange

L'objet de ce bulletin n'est pas de commenter plus que de nécessaire des articles ou des sujets rapportés par la presse, mais bien de faire état de réflexions exposées par des personnalités (physiques ou morales) sur les thèmes qui font **notre** actualité.

Ecouter le Conseil d'Etat sur la notion de citoyenneté, relever les contradictions du discours officiel des instances Européennes, entendre la colère des élus locaux, voilà des sujets intéressants.

Pour autant, ils ne peuvent être reportés, ici, *in extenso*. C'est pourquoi le lecteur sera invité, autant que faire se peut, à consulter le site proposant le thème évoqué.

Puis, à lui de faire part en retour, s'il le souhaite, les réactions que lui suggère l'article.



**Nous, citoyens, exigeons la
démocratie !**

DANS CE NUMÉRO

Edito.....	1
Appel de Marseille pour les libertés locales	2
Pour la création d'une Assemblée des Régions	2
La Citoyenneté: Être (un) citoyen aujourd'hui?	3
Que souhaiter pour cette année	3
Communiqué de presse Luxembourg.....	4
L'UE n'a pas besoin de refondation.....	4
La vie de l'Association.....	5

POINTS DE VUE

- L'importance de l'échange
- Comment préserver la République une et indivisible ...?
- Lundi 21 septembre 2011
- Que pouvait-on attendre du Conseil d'Etat ...?
- Pour mémoire: le 1 janvier 2014
- L'UE ou la vertu du contre-exemple
- Un totalitarisme peu en cache un autre.
- Tous les ans, le 22 septembre
- C'est quoi une Constituante
- Amplifions le succès de la pétition



Appel de Marseille pour les libertés locales



Mercredi 26 septembre 2018, les maires, les présidents de région et de département ont lancé un appel solennel pour une relance de la décentralisation, lors du Premier

Rassemblement des élus pour les libertés locales, au Palais du Pharo à Marseille.

« ... Nous, élus de la République, unis dans la diversité de nos histoires et de nos sensibilités politiques, lançons aujourd'hui à Marseille un appel solennel pour les Libertés locales et cons-

tituons une association nous réunissant : les Territoires unis.

Au moment où les peuples grondent, partout en Europe, contre leurs classes dirigeantes, où la capacité du Gouvernement à réformer le pays est mise en doute par les Français, la République des territoires, elle, n'a toujours pas été tentée en France...

... Les libertés locales, ce n'est pas l'affaire réservée des élus locaux, des Communes, des Départements et des Régions, elle est celle des citoyens, l'affaire de la France, de son avenir et de sa démocratie. C'est un mouvement de tous les territoires unis pour une République décentralisée !»

Pour en savoir plus: <http://www.amf.asso.fr>

Comment préserver la République une et indivisible et fonder la démocratie sur l'espace public?

Voilà un thème sensible que devront traiter les futurs élus de l'Assemblée Constituante.

Pour alimenter le débat, vous pouvez, d'ores et déjà, envoyer vos réflexions au site de l'association pour une constituante (www.pouruneconstituante.fr).

Lundi 26 septembre 2011

Notre Association ne prend pas position sur la future Constitution, mais elle est un lieu d'expression des positions, parfois contradictoires, souvent divergentes. C'est dans cet esprit que nous publions ci-dessous le texte de Martine Boudet, professeure agrégée de Lettres modernes, sur le rôle et la place des régions. Nous souhaitons qu'il participe à créer le débat autour des questions fondamentales qui doivent dessiner l'avenir de notre pays.

Pour la création d'une assemblée des Régions

La crise du système politique français

C'est bien connu, la raison principale de la dégradation de la vie politique réside dans la perpétuation d'un mode de gouvernance centralisé et autoritaire, cela au service des marchés. Ce monarchisme républicain est renforcé du fait d'une autre dérive du système national, l'individualisme atomisant. La crise de transmission des valeurs que vit l'Ecole, orientée jusqu'à présent sur « l'élève au centre des apprentissages », révèle les limites de ce modèle. En effet, autant cette conception a pu favoriser l'autonomie des personnes, autant à l'heure néo-libérale et en l'absence de contre-poids suffisant, elle se révèle contre-performance.

Censé remédier aux problèmes sociétaux, le débat sur l'identité nationale ou dernièrement sur la laïcité, tel qu'engagé par les pouvoirs publics, en est resté à une vision centralisée du patrimoine national, ignorant les réalités linguistico-culturelles pourtant répertoriées depuis 2009 dans la Constitution, celles des régions historiques et des DOM-TOM...

Pour lire la suite: <https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article466>



La citoyenneté: Être (un) citoyen aujourd'hui



En septembre 2018, le Conseil d'Etat s'est commis, sous la direction de son vice-président – Bruno LAS-SERRE -, d'un rapport (211 pages) portant sur la citoyenneté.

Refusant de se laisser bercer par les antiennes récurrentes du discours médiatique et politique fait d'insatisfaction et de défiance et doutant fortement que ce concept soit en crise, le Conseil d'Etat entend rappeler la conception française contemporaine de la citoyenneté.

Refusant de se laisser bercer par les antiennes récurrentes du discours médiatique et politique fait d'insatisfaction et de défiance et doutant fortement que ce concept soit en crise, le Conseil d'Etat entend rappeler la conception française contemporaine de la citoyenneté.

Tout en se gardant de donner une définition exhaustive de cet idéal-type qui ne cesse d'évoluer au cours des temps et au gré de l'évolution des sociétés, il en identifie, malgré tout, trois caractéristiques incontournables.

La première est que le concept de citoyenneté désigne à la fois un statut, c'est-à-dire la reconnaissance officielle de droits et devoirs par une entité politique, et une pratique, voire une vertu qui s'exprime, au-delà du respect des lois et des codes de la communauté, par le civisme et l'engagement en faveur de la collectivité.

La deuxième caractéristique pérenne du concept de citoyenneté est qu'il renvoie à une communauté de nature politique.

Être citoyen, c'est faire preuve de la capacité de s'extraire de ses appartenances, sans les renier, pour décider des affaires d'une communauté plus large ; c'est trouver en soi-même un espace de neutralité dans lequel on constitue, avec les autres, un être collectif qui est un corps politique.

Enfin, la citoyenneté, troisième caractéristique constante, est intrinsèquement liée à la liberté. La Déclaration de 1789, qui s'adresse autant au citoyen qu'à l'homme, en fait une valeur essentielle et un droit fondamental pour chacun.

Pour en savoir plus: <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/184000629-etude-annuelle-2018-du-conseil-d-etat-la-citoyennete.-etre-un-citoyen-aujourd-hui>

Que souhaiter pour cette année ... ?

Bien sûr, on peut, et on doit, à l'instar de tous les responsables depuis plusieurs décennies, souhaiter la baisse du chômage et la paix dans le monde. Cela fait partie des figures imposées et, bien entendu, il est normal que les citoyens espèrent voir se réaliser ces promesses.

Toutefois, un philosophe romain, Sénèque, disait « **Quand vous aurez désappris à espérer, vous apprendrez à vouloir** ». Mais avons-nous encore le droit de vouloir ? Tout au plus d'espérer, et encore dans les limites dites raisonnables que nous imposent les « contraintes » de la mondialisation ou de la construction européenne. C'est-à-dire de nous en remettre à d'autres et de croire en leur bonne volonté.

La citoyenneté, c'est le contraire du fatalisme et de la soumission dans laquelle nous baignons depuis des décennies. C'est la possibilité donnée à chaque citoyen de manifester sa volonté et de l'exercer dans un cadre démocratique. Il ne s'agit pas de décider de faire n'importe quoi. Il s'agit de réaffirmer que notre volonté est le fondement de la République. Il s'agit de retrouver le souffle émancipateur de 1789 et le sens du progrès général.

Retrouver ces fondations de notre vie collective autant que de notre liberté individuelle, voilà le vœu le plus pertinent que nous pouvons exprimer en ce début d'année.

Pour en savoir plus: <https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article803>

Que pouvait-on attendre du Conseil d'Etat, sinon une vision technocratique?

Issues d'auditions réalisées dans le cadre de sept conférences publiques, le Conseil d'Etat met en exergue les interrogations actuelles qui pèsent sur le statut de citoyen.

Il souligne, néanmoins, l'évolution de la pratique citoyenne et de son accompagnement par les pouvoirs publics en mettant en avant les formes d'expression renouvelées de la citoyenneté au service de la cohésion sociale et d'une nouvelle fraternité (*sic*).

Pour autant, les propositions (20) qu'il suggère restent éminemment techniques pour ne pas dire technocratiques pour certaines. Il manque singulièrement une vision ambitieuse c'est-à-dire portée par un projet, une ambition sociétale de la République dans un contexte européen en crise de confiance.

Mais après tout, n'est-ce pas plutôt le rôle d'une Assemblée

Pour mémoire.

Le 1er Janvier 2014, l'Association pour une Constituante soulignait dans une tribune en guise de carte de vœu que la citoyenneté est avant tout une vision émancipatrice de l'Homme.

C'est la liberté guidant le peuple.



Communiqué de presse Luxembourg, le 4 octobre 2018



Dans son rapport annuel sur le budget de l'UE, publié aujourd'hui, la **Cour des comptes européenne** adresse une mise en garde: **l'UE ne doit pas susciter des attentes auxquelles elle ne pourra pas répondre.**

Dans son avant-propos, le Président de la Cour, M. Klaus-Heiner Lehne, fait observer que le budget total de l'Union représente à **peine 1 % du revenu national brut de l'ensemble de l'UE.** C'est pourquoi elle se doit de rester réaliste quant à ce qu'il est possible de faire avec l'argent qui lui est confié, en particulier à l'approche du prochain cycle budgétaire de sept ans.

«La conclusion s'impose d'elle-même», estime M. Lehne, «l'UE ne doit pas faire de promesses qu'elle ne pourra pas tenir». ...

Pour en savoir plus: <https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/INauditinbrief-2017/INauditinbrief-2017-FR.pdf>

L'UE ou la vertu du contre-exemple.

L'UE n'est pas un gouvernement.

C'est une structure de gouvernance, d'un agrégat d'Etats, qui se réfère volontiers à la doctrine économique néolibérale qui veut que les traités internationaux ne saurait s'embarasser de démocratie (cf. le président Juncker: *Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens.*)

A ce titre, elle dicte à l'ensemble des pays membres ses choix économiques et leur impose en conséquence une orthodoxie financière et comptable de laquelle elle s'exonère.

Ainsi, la Cour des comptes européenne constate que l'UE n'a pas les moyens budgétaires de ses ambitions.



L'Union européenne n'a pas besoin de « refondation » mais de clarifications... par Xavier Grosclaude, le 2 octobre 2018

..... L'inflation galopante du radicalisme démagogique dans de nombreux pays y compris au sein de l'Union (Hongrie, Pologne, Italie, Slovaquie, Suède...) la montée en puissance du césarisme liberticide comme mode de gouvernance, la multiplication des contentieux territoriaux sur le continent européen, à l'instar de l'annexion de l'Ukraine par la Russie, le goût des dictatures théocratiques pour les guerres de religion enfin l'appétence du nouveau Président des États-Unis d'Amérique pour un unilatéralisme débridé couplé à un protectionnisme décomplexé offrent peu de répit pour une initiative réformatrice de grande ampleur.

Pour en savoir plus: fenetreurope.com/index.php/opinions/1318-l-union-europeenne-n-a-pas-besoin-de-refondation-mais-de-clarifications

Un totalitarisme peut en cacher un autre par André Bellon, le 3 octobre 2018



..... Depuis trop longtemps, on cherche à détruire la souveraineté du peuple au nom d'une construction européenne qui n'a cure de la volonté des citoyens ; depuis trop longtemps, on nous impose l'idée que l'Assemblée de Strasbourg/ Bruxelles est un Parlement alors qu'elle n'est qu'une fiction destinée à légitimer une construction européenne autoritaire.

Retrouver le sens et la portée de la citoyenneté, la force collective de la souveraineté du peuple, impose de refuser ces illusions porteuses de catastrophes ; il convient de contester le principe même d'élections européennes destinées à nous rendre responsables et comptables d'un pouvoir qui n'est pas le nôtre.

Pour en savoir plus: <https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1526>



La Vie de l'Association



Tous les ans , le 22 septembre, l'association **POUR UNE CONSTITUANTE** commémore la naissance de la République Française.

Six semaines après l'incarcération du roi Louis XVI, deux jours après la victoire de Valmy, le lendemain de l'abolition de la royauté, les députés de la Convention Nationale décident que les actes publics seront désormais datés de "l'An 1 de la République".

Le 22 septembre 1792 est par conséquent une date fondamentale dans l'histoire de France puisque c'est l'avènement de la République Française.

Une Constituante : c'est quoi ?



Une Constituante est une assemblée qui a pour fonction d'établir une constitution.

Elle consiste en une réorganisation des institutions et des lois, jugées défailtantes.

Son principe correspond à une réaffirmation de la volonté populaire, alors confisquée. Il s'affirme par l'organisation de nouvelles élections et par la remise du pouvoir politique dans les mains du peuple, ayant désigné ses nouveaux représentants au suffrage universel direct.

Mouvement démocratique et rassembleur, une Constituante nécessite l'organisation d'une Assemblée Constituante pour faire de nouveaux textes.

Ainsi, suite à la réunion des Etats-Généraux en 1789, la première Assemblée Constituante française permit l'adoption d'une première Constitution, d'une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et la fin progressive des privilèges. Elle signifie, plus particulièrement, l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, en restaurant la séparation des pouvoirs, la démocratie.

Amplifions le succès de la pétition "Nous, citoyens, exigeons la démocratie"

Lundi 1er octobre 2018, par [André Bellon](#)

La pétition <https://chn.ge/2wjkz1n> destinée à rétablir la démocratie par l'élection d'une Constituante en France a recueilli plusieurs centaines de signatures en quelques jours.

Vous pouvez la retrouver et la signer dans la colonne de droite de ce site.

Son écho est encourageant quant à la volonté démocratique de nos concitoyens.

Elle a également, et cela prouve la capacité de dialogue en cette triste période, suscité des questionnements. Plusieurs citoyens ont, par exemple, fait valoir qu'à leurs yeux, l'élection d'une Constituante n'a pas de sens si des préalables ne sont pas résolus : pour certains, on ne peut élire une Assemblée constituante efficace si la France est encore membre de l'OTAN ou de l'U.E., pour d'autres, l'appel à une Constituante n'a aucune portée si elle n'est pas issue de la lutte sociale ...

Sans prétendre apporter toutes les réponses, je voudrais néanmoins souligner plusieurs points. L'élection d'une Constituante est un pari sur la conscience collective des citoyens, sur leur volonté d'affirmer la souveraineté populaire, c'est-à-dire la leur.

Les citoyens, dans ce cadre, n'ont pas besoin qu'on leur tienne la main, ni qu'on leur donne par avance les réponses aux questions fondamentales du moment. Ils veulent, en revanche, qu'on leur donne les moyens d'exprimer leur volonté. Souhaiter le contraire signifie qu'on ne croit pas en la démocratie, qu'on craint les réponses que donneront les citoyens et qu'on ne souhaite pas in fine se soumettre à leur verdict.

Pour ma part, je pense que la Constituante n'a pas de sens, ni de portée, si l'on n'a pas cette confiance.